

Procès-verbal de la réunion du jeudi 26 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à seize heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué le neuf février deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du SICOTRAL située au 2 voie de Chaume à Lerrain en séance publique.

De la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest :

Titulaires : ADAM Christian, ANDELOT Serge, BOGARD Gérard, BOYE Pascal, DESTRIGNEVILLE Hervé, FATET Pascal, GAUDE Michel, GERARD Sylvaine, LALLOZ Jacques, THIERY Philippe et VAGNE Daniel.

Suppléant : Néant.

De la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain :

Titulaires : BISCH Stéphane, HUEL Jean-Luc, NOEL Gérald, RAMBAUT Patrick, TISSIER Philippe et VAILLANT Christian.

Suppléant : Néant.

De la Communauté d'agglomération d'Epinal :

Titulaires : BEURNE Marie-Odile, BLAISE Etienne, CASADEVALL Patrick, JOLLET Philippe et MAURICE Jean-François.

Suppléant : Néant.

Étaient Excusés : BALAUD Frédéric, LELARGE Pascal et THOMAS Jean-Marie.

Étaient Absents : COTTEREAU Jacques, FERRER Monique et VIRION Jean-François.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 16h40.

Le Président commence sa réunion et demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2025 envoyé par mail le 20 novembre 2025.

Il n'y a pas eu de question de la part des délégués, le compte rendu est donc approuvé.

Sur proposition du Président, Pascal BOYE a été élu secrétaire de séance.

1. Transformation d'un poste d'adjoint technique :

Le président explique que suite au départ à la retraite d'un adjoint technique, il propose de transformer son poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe par un poste d'adjoint technique ouverts aux grades de :

- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - Adjoint technique

et d'inscrire les crédits au budget.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des présents **DECIDE** de transformer le poste aux différents grades cités ci-dessus.

2. Création d'un emploi permanent

Le président propose de créer un emploi d'adjoint technique dans le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie C à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Ripeur, gérant de déchèterie et entretien divers.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des présents **DECIDE** de créer cet emploi.

3. Demande de subvention au conseil départemental pour la modification de l'accès à la déchèterie de Dompain :

Le président explique qu'afin d'améliorer l'entrée de la déchèterie de DOMPAINE, il convient de demander une subvention au conseil départemental des Vosges pour effectuer les travaux : montant escompté : 5 000 € sur un total de 16 000 €.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des présents **SOLICITE** une subvention auprès du conseil départemental des Vosges et donne pouvoir au président de signer tous documents à intervenir.

4. Election du président de séance pour l'examen du compte financier unique 2025

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier unique est débattu, le comité syndical élit son président de séance.

Le président demande s'il y a un candidat, NOEL Gérald se porte candidat.

A l'unanimité Monsieur NOEL Gérald est élu président de séance pour l'examen du compte financier unique de l'année 2025.

5. Approbation du compte financier unique 2025 :

Le président rappelle que le compte financier unique 2025 a été envoyé avec la convocation afin de pouvoir prendre connaissance des éléments en détail.

Il reprend quelques points et explique que nous terminons l'exercice avec un résultat de fonctionnement de + 92 138,79 €

Dans la section de fonctionnement les dépenses réelles s'élèvent à 2 451 072,63 € soit une baisse de 23 000 € par rapport à 2024. Cette baisse est principalement due à la mise en place de la filière sur les déchets du bâtiment qui nous a permis d'économiser un peu de carburant pour le transport des bennes huisseries, plâtre et plastique rigide ainsi que le traitement de ces déchets.

Les recettes réelles s'élèvent à 2 963 648,42 € soit une légère baisse par rapport en 2024. Elles auraient pu être meilleures mais un souci informatique lié à la nouvelle filière bâtiment a retardé le versement de 76 000 € de soutiens.

Le niveau de l'autofinancement net s'est malgré tout amélioré de 20 000 € cette année.

En section d'investissement, nous avons cette année terminé les travaux de la déchèterie de Dompain et l'achat des compacteurs pour 590 000 €.

Vous avez remarqué qu'ici à Lerrain, notre voisin étend sa superficie, nous avons donc fait l'acquisition d'un terrain attenant à nos locaux afin de ne pas être enclavé.

Nous avons également acheté un conteneur à déchets dangereux pour Dompain, 6 conteneurs à déchets recyclables, des bacs à ordures ménagères, 2 bennes à gravats, des rayonnages pour le garage avec un gerbeur électrique, un standard téléphonique et du matériel de compostage collectif.

Les recettes comprennent les amortissements, 42 000€ de subvention de l'Europe pour le bâtiment de Lerrain et l'emprunt de 1 000 000 € pour l'achat de camions et la réalisation de petits travaux de déchèterie. Le solde des subventions de la région et de la DETR pour les travaux de Dompain sont en reste à réaliser.

Le détail des dépenses et des recettes sont indiqués sur le document budgétaire, le président demande s'il faut qu'ils reviennent sur des points en particulier ?

Il n'y a pas eu de demandes particulières, ni de questions.

Le président laisse la parole à Gérald NOEL pour le vote du compte financier unique et sort de la salle :

Section de fonctionnement :

Les dépenses réalisées sont de 2 915 553,63 €.

Les recettes réalisées sont de 3 007 692,42 €.

La différence entre les titres et les mandats donne un solde des réalisations de l'exercice 2025 de 92 138,79 €.

Les résultats antérieurs reportés s'élèvent à 860 721,99 €.

Ainsi le résultat de clôture 2025 est de $92\,138,79 + 860\,721,99 = 952\,860,78$ €.

Section d'investissement :

Les dépenses réalisées sont de 983 450,72 €.

Les recettes réalisées sont de 1 638 017,08 €.

La différence entre les titres et les mandats donne un solde des réalisations de l'exercice 2025 de 654 566,36 €.

Les résultats antérieurs reportés s'élèvent à 556 321,41 €.

Ainsi le solde d'investissement 2025 est de

$654\,566,36 + 556\,321,41 = 1\,210\,887,77$ €.

L'excédent global de clôture 2025 (fonctionnement + investissement) est de 2 163 748,55 €.

Les restes à réaliser d'investissement sont composés de 193 826,10 € de recettes portant ainsi le résultat cumulé à 2 357 574,65 €.

Le comité syndical, à l'unanimité des présents, **APPROUVE** le compte financier unique 2025.

Le président revient et remercie les membres du comité pour leur confiance.

6. Affectation du résultat 2025

Le président indique que le compte financier unique 2025 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 952 860,78 € et un excédent d'investissement d'un montant de 1 210 887,77 €.

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de 0 € et en recettes pour un montant de 193 826,10 €.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement).

Le président propose d'affecter au budget 2026 le résultat comme suit :

Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 0 €

Ligne 002 Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 952 860,78 €

Après en avoir délibéré, Le comité syndical, à l'unanimité des présents, **DECIDE** d'affecter le résultat comme indiqué ci-dessus.

7. Contributions 2026 des adhérents

Le président explique que compte tenu du résultat positif du dernier exercice, il propose de reporter en 2026 le montant de la contribution de nos adhérents 2025 soit :

- Pour la communauté de communes les Vosges côté sud-ouest : 1 038 000 €
- Pour la communauté de communes Mirecourt Dompain : 482 000 €
- Pour la Communauté d'agglomération d'Epinal : 442 000 €

Cela nous donnera une recette totale estimée à 1 962 000 €.

Cette contribution prévisionnelle sera appelée en plusieurs versements échelonnés le long de l'année. Elle sera régularisée en fin d'année compte tenu :

- Du montant total des redevances éditées en 2026,
- Des correctifs réalisés à la suite des réclamations,
- Une réduction de 2 € par part fixe pour les frais des gestions des adhérents.

Les factures mises en non-valeurs sont à la charge financière des adhérents.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des présents **DECIDE** de fixer la contribution des adhérents comme indiqué ci-dessus.

8. Approbation du budget primitif 2026

Le président rappelle qu'une note de synthèse du budget 2026 a été envoyée avec la convocation.

Il reprend les points importants : les charges à caractère général devraient être stables voire en légère baisse.

Les autres charges de gestion courante sont essentiellement composées du traitement des déchets facturé par Evodia. A ce jour nous ne connaissons pas les tarifs qui seront appliqués par Evodia. Toutefois une augmentation de la TGAP sur l'incinération est prévue. Aussi les huisseries sont de nouveau à notre charge à la suite d'une décision de l'Eco-organisme Valobat de ne plus assurer la collecte et le traitement de ce flux. Nous prévoyons donc un peu plus de dépenses à ce chapitre. Les charges de personnels sont aussi en augmentation afin de pallier celle des cotisations sociales et l'arrivée probable d'un chauffeur en cours d'année.

Les recettes liées à la vente de matériaux sont prévues à la baisse. En effet nos refus de tri augmentent et en conséquence moins de tonnages sont retenus pour le paiement des matières recyclées. Nous devrions toutefois obtenir cette année les soutiens sur les déchets du bâtiment et des soutiens ambassadeurs de tri bonifiés.

Coté investissement nous avons lancé un appel d'offre ouvert pour le renouvellement de deux camions. Le premier sera un camion 32 T équipé d'une grue et d'un bras de levage pour réaliser la collecte du verre et le transport des bennes de déchetterie. Le second sera un camion 26 T équipé d'une benne à ordures ménagères et d'une grue pour la collecte des emballages et papier.

Le détail des dépenses et des recettes sont indiqués sur le document budgétaire, le président demande s'il doit revenir sur des points en particulier ? Il n'y a pas de questions de la part des délégués.

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 945 304,72 €

La section d'investissement s'équilibre à 1 995 018,59 €

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et délibéré **APPROUVE**

à l'unanimité des présents le budget primitif du SICOTRAL pour l'année 2026.

9. Fongibilité des crédits

Le président explique que le référentiel M57 ne propose plus les chapitres « dépenses imprévues » toutefois il permet la fongibilité des crédits. Ainsi l'organe délibérant peut déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Il propose que le taux de fongibilité des crédits 2026 soit de :

- 7,5 % pour les dépenses de fonctionnement,
- 7,5 % pour les dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, **DECIDE** que le taux de fongibilité des crédits 2026 sera de 7.5% pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

La séance est levée à 17h30.

Le président,
Christian ADAM

Le secrétaire,
Pascal BOYE



